



Communiqué de presse

Paris, le 3 octobre 2018

Le projet de nouvelle unité de valorisation énergétique des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII obtient son permis de construire Le Syctom autorise le lancement des travaux

Le Préfet du Val de Marne a délivré vendredi 28 septembre le permis de construire relatif à la nouvelle unité de valorisation énergétique des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII.

Ce permis de construire fait suite à l'avis favorable sans réserve délivré fin août 2018 par la Commission d'enquête, dont le Bureau syndical a pris acte ce mercredi 3 octobre.

Dans les conclusions motivées de son rapport, la Commission d'enquête avait remis un avis favorable sans réserve concernant la demande d'autorisation d'exploiter et la demande de permis de construire la future Unité de Valorisation Energétique (UVE) des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII. La Commission d'enquête a en effet considéré que tout devait être mis en œuvre pour éviter de recourir à la mise en décharge des ordures ménagères.

La Commission d'enquête accompagnait cet avis favorable de plusieurs recommandations que le Syctom suivra dans la poursuite de son projet, comme il le stipule dans sa délibération.

Elle invite également les collectivités adhérentes du Syctom à « étudier et prendre en compte les 12 actions listées dans le Plan B'OM » pour contribuer à réduire les déchets, afin de tenir compte de la diminution de la capacité de traitement induite par le projet.

La délivrance de ce permis de construire a donc conduit le Syctom à autoriser la poursuite du marché de conception-construction-exploitation du projet à Ivry, permettant ainsi le démarrage des travaux d'une installation qui viendra remplacer l'usine d'incinération (UIOM) actuelle, dont la durée de vie ne peut être prolongée.

Le Préfet du Val de Marne devra désormais se prononcer sur la demande d'autorisation d'exploiter après consultation du CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Val de Marne).

Ce permis de construire s'accompagne également du permis de démolir l'usine actuelle. Celle-ci ne sera déconstruite qu'une fois la nouvelle unité en activité, afin de garantir la continuité du service public de traitement des déchets ménagers.

Le projet de nouvelle Unité de Valorisation Energétique consiste à remplacer l'UIOM actuelle (de 730 000 tonnes de capacité) par une installation de dernière génération d'une capacité réduite de moitié (350 000 tonnes).

Cette nouvelle installation, tout en permettant d'éviter le recours à l'enfouissement des déchets ménagers, bénéficiera d'une intégration architecturale et paysagère de qualité et apportera un mieux-disant environnemental aux riverains.

Contacts presse :

Sylvie MARIAUD – tél : 01.40.13.40.84 - e-mail : mariaud@syctom-paris.fr

Patrice FURE, Directeur de cabinet du Président - tél : 01.40.13.17.14 – e-mail : fure@syctom-paris.fr

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est le premier opérateur public européen de traitement et de valorisation des déchets ménagers. Il traite et valorise chaque année près de 2,3 millions de tonnes de déchets ménagers produites par 5,8 millions d'habitants de 85 communes, dont Paris, sur cinq départements franciliens, soit 10% du traitement des déchets ménagers en France.